




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2019-506**

**Séance publique du**

**25 novembre 2019**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la  
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du  
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20191125- lmc1163368-DE-1-1
Date de signature : 28/11/2019
Date de réception : jeudi 28 novembre 2019
 <p><b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b></p> <p>- ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : DEMANDES DE SUBVENTIONS NATIONALE, RÉGIONALE, DÉPARTEMENTALE ET A L'OFFICE NATIONALE DE DIFFUSION ARTISTIQUE (ONDA) POUR LE THÉÂTRE DU BOIS DE L'AUNE**

Le 25 novembre 2019 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 19/11/2019, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Charlotte BENON, Madame Patricia BORRICAND à Madame Danielle SANTAMARIA, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Michele EINAUDI à Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Gaelle LENFANT à Madame Souad HAMMAL, Madame Irène MALAUZAT à Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Sylvaine DI CARO, Madame Liliane PIERRON à Madame Reine MERGER, Monsieur Christian ROLANDO à Madame Odile BONTHOUX, Madame Catherine SILVESTRE à Madame Brigitte DEVESA.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Raoul BOYER, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Claude MAINA, Madame Catherine ROUVIER.

Secrétaire : Jean Boulhol

Madame Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées  
et Attractivité

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 25 NOVEMBRE 2019

Nomenclature : 8.9  
Culture

-----

**RAPPORTEUR** : Madame Maryse JOISSAINS MASINI  
**CO-RAPPORTEUR(S)** : M. BRAMOULLÉ Gérard

**Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE**

**OBJET** : DEMANDES DE SUBVENTIONS NATIONALE, RÉGIONALE, DÉPARTEMENTALE ET A L'OFFICE NATIONALE DE DIFFUSION ARTISTIQUE (ONDA) POUR LE THÉÂTRE DU BOIS DE L'AUNE - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Chaque année, le Théâtre du Bois de l'Aune consolide son ancrage dans le quartier du Jas de Bouffan et dans le paysage culturel, régional, local et national par la mise en œuvre d'une programmation de saison ambitieuse, accessible au plus grand nombre et par son travail d'action et de médiations culturelles. Engagé dans un processus d'autonomisation, le Théâtre du Bois de l'Aune entend affirmer pleinement sa place artistique dans le concert des grandes institutions culturelles en région et au niveau national. Solidement implanté dans le quartier du Jas de Bouffan, le théâtre travaille également à l'émergence en son sein, avec l'appui du mécénat d'entreprises, d'un lieu de convivialité, de type « tiers-lieu », lieu de passage et d'actions culturelles en faveur des publics de proximité.

Aussi, en 2020, le Théâtre du Bois de l'Aune souhaite continuer à développer son action sur les axes suivants :

- élaborer une offre artistique et culturelle et des actions de médiation hors les murs (établissements scolaires du secondaire, centre-ville, centres sociaux, hôpitaux et centres de jour, etc.),
- développer le travail mené avec les publics du territoire par l'organisation de projets participatifs associant artistes d'envergure (inter)nationale et habitants du territoire,
- apporter son soutien et son expertise en faveur de la création artistique en accueillant des compagnies locales et/ou nationales et/ou internationales en résidence,
- soutenir la diffusion des compagnies régionales en résonance avec la ligne artistique, du Bois de l'Aune dans la programmation de saison.

Le Théâtre du Bois de l'Aune souhaite faire des demandes de subventions pour le compte de la Ville d'Aix-en-Provence :

- à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pour un montant maximum de 60000 € maximum,
- au Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur pour un montant maximum de 60 000 € maximum,
- au Conseil Départemental des Bouches du Rhône pour un montant maximum de 45000€ maximum,
- à l'Office national de Diffusion artistique (Onda) pour un montant maximum de 20 000€.

C'est pourquoi, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- **DÉCIDER** qu'une demande de subvention d'un montant de 60 000 € maximum sera adressée à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC),

- **DÉCIDER** qu'une demande de subvention d'un montant de 60 000 € maximum sera adressée au Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur,

- **DÉCIDER** qu'une demande de subvention d'un montant de 45 000 € maximum sera adressée au Conseil Départemental des Bouches du Rhône,

- **DÉCIDER** qu'une demande de subvention d'un montant de 20 000 € maximum sera adressée à l'Office national de Diffusion artistique (Onda),

- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix Municipale à encaisser les recettes correspondantes pour un montant maximal de 185 000 €,

- **DIRE** que ces recettes seront affectées en dépense au budget de la Direction du Théâtre du Bois de l'Aune imputation 92314 611 5287 (n°astre 8010),

- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'Élu délégué à signer tout document afférent à cette demande.

DL.2019-506 - DEMANDES DE SUBVENTIONS NATIONALE, RÉGIONALE,  
DÉPARTEMENTALE ET A L'OFFICE NATIONALE DE DIFFUSION ARTISTIQUE (ONDA)  
POUR LE THÉÂTRE DU BOIS DE L'AUNE -

Présents et représentés	:	49
Présents	:	39
Abstentions	:	0
Non participation	:	0
Suffrages Exprimés	:	49
Pour	:	49
Contre	:	0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Reine Merger



---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»